

Compte-rendu du CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Condition de Travail) du 23.03.12

Avant d'aborder l'ordre du jour,

- **Point sur les problèmes de sécurité liés à l'affaire du meurtrier de Montauban et Toulouse.**



Directeur académique : dit avoir pris des mesures en concertation avec le préfet dès 7h du matin le premier jour. Il a informé le CHS que 10 à 12 cellules psychologiques étaient présentes dans certains établissements.

FNEC-FP FO : signale que la situation était difficile dans les écoles qui avaient confiné les enfants toute la journée pendant plusieurs jours, et a demandé pourquoi n'aurait-on pas pu fermer les écoles les plus exposées ? Et enfin, a précisé que les enseignants de l'école Armand Leygue étaient fort mécontents qu'une mesure de fermeture d'école n'ait pas été décidée.

Directeur académique : L'école A.Leygue a bénéficié de mesures particulières, notamment pour le confinement, mais la préfecture ne jugeait pas nécessaire de prendre des mesures de fermeture. Par ailleurs, d'après le directeur académique, une décision de fermeture pose le problème du transport des élèves vers d'autres écoles en bus, donc mise en danger potentiel. Pour lui on ne peut pas purement et simplement fermer les écoles car cela met les parents en difficulté.

Remarque : 10 élèves se sont présentés à A. Leygue – Les parents, eux, avaient bien pris la mesure de la situation... En attendant, ce sont les enseignants qui ont assumé bien seul la violence de l'assaut de jeudi...

- **Déclaration de FNEC-FP FO** : voir pièce jointe
- **Vœux présentés par la FNEC-FP FO** :

Vœu N° 1 : Le CHSCT de Haute Garonne réuni le 23 mars 2012 se prononce pour l'annulation de l'article 105 de la loi de finance du 28 décembre 2011 instaurant une journée de carence dans la fonction publique.

Résultat du vote : Pour : 7 voix (FNEC-FP FO, FSU, UNSA)

Ne prend part au vote : l'administration

Vœu N°2 : Le CHSCT réuni le 23.03.2012 se prononce pour le retrait des projets de décrets et d'arrêtés sur l'évaluation des enseignants.

Résultat du vote : Pour : 7 voix (FNEC-FP FO, FSU, UNSA)

Ne prend part au vote : l'administration

- **Adoption du règlement intérieur** :

FNEC-FP FO : demande une modification des articles 3 et 20, ces 2 articles mentionnant que les suppléants ne pouvaient pas prendre part aux débats. Ainsi au plus haut niveau (CT Ministériel) à la demande de FO, le ministre accepte le maintien des usages antérieurs -droit de parole des suppléants. Ce qui se fait « en haut », peut se faire « en bas ». La FSU (snuipp, snes) a suivi FO dans cette voie.

Directeur académique : a estimé qu'il devait s'en tenir au règlement intérieur type en vigueur sur le plan national ; cela déséquilibrerait l'instance qui n'est plus paritaire, et dans laquelle l'administration est très peu représentée. Face à cette situation de blocage nous avons indiqué que nous proposerions notre suppléant systématiquement comme expert.

FNEC-FP FO : sur les questions à adjoindre à l'ordre du jour, FO considère qu'il est inacceptable que le président du CHSCT refuse de retenir les questions qui sont présentées par moins de 3 représentants de personnels (sur 7). Nous sommes dans le domaine de la santé des agents et toute question mérite et demande mérite d'être examinée (et il n'en manque pas dans l'Education Nationale) ! Là encore , nous avons été suivis par la FSU.

Directeur académique : cela limite le nombre de questions qui sont parfois fort nombreuses, notamment en instance académique, et que certaines sont redondantes ; parfois, cela donne plus de travail à l'administration de trouver les réponses aux questions diverses que de préparer le reste de la réunion.

Commentaire FO : nous n'en doutons pas vu le délabrement du droit à la santé dans notre ministère ! De toute façon cela n'empêchera pas FO de se faire le porte-parole des collègues.

Ce règlement intérieur est mis aux voix :

Résultat du vote : Contre : 7 voix (FNEC-FP FO, FSU, UNSA)

Ne prend part au vote : l'administration

Directeur académique : ce vote est indicatif.

Commentaire FO : de nouveau nous voyons les conséquences des « accords de Bercy » qui ont détruit le paritarisme, l'administration ne votant plus... (FO ne se sent pas contrainte par ces accords qu'elle est seule à avoir refusé de signer...)

- **Election du Secrétaire et Secrétaire adjoint** :

Jean-Philippe Gadier, Hugo Bayles (FSU) sont élus jusqu'en 2013. Une liste de diffusion sera constituée, dédiée aux échanges CHSCT.

- **Rapport du médecin de prévention** :

Madame Chancelier a été recrutée en septembre dernier et a commencé une mission de visite d'établissements, notamment les LP de la filière bois. Le docteur Delpla quitte l'éducation nationale avant la fin du mois, mais madame Chancelier tient à préciser qu'elle n'a pas été recrutée pour la remplacer. Mais suite à ce départ, le travail qu'elle a commencé sera chamboulé. Surtout, nous sommes toujours dans la situation de départ : un seul médecin pour 39 000 personnels. L'administration cherche à recruter 2 médecins, un pour le Tarn et l'Aveyron, et l'autre pour la Haute-Garonne.

- **Les 5 demandes de la FNEC-FP FO** :

A- FNEC-FP FO : demande la mise en œuvre de la visite quinquennale. Elle insiste pour savoir si un planning était prévu, par exemple cette année, pour ces visites. Elle demande combien de personnels en longue maladie ont été convoqués par le médecin du travail, combien auraient dû l'être, quel suivi est prévu pour les femmes enceintes (problème des enseignantes de maternelle par exemple). Nous avons également demandé que les conditions de la visite, prévues dans le code du travail soient respectées : notamment visite sur le temps de travail, et frais de transport à la charge de l'employeur.

B- FNEC-FP FO : demande ce qu'il en est des « registres hygiène et sécurité » et demande qu'il en soit fait la publicité nécessaire.

C- FNEC-FP FO : intervient sur les conditions de travail dans le bâtiment même de l'inspection académique. Les collègues se plaignent du manque de propreté et de l'insuffisance de personnel de nettoyage, de l'absence d'un point d'eau, du manque de produit vaisselle et de papier essuie-mains, l'insuffisance de toilettes autres que les toilettes « à la turque ».

D- FNEC-FP FO : température dans certaines écoles à la période de grand froid. Les écoles où il régnait des températures inférieures à 16° parfois nettement sont restées ouvertes. Pourtant selon les recommandations, la température dans un établissement accueillant des élèves doit être de 19° avec élèves et supérieure à 16 ° en leur absence (week-end).

E- FNEC-FP FO : DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) ; FO à 2 reprises a exposé le problème des directeurs d'école qui ne veulent pas être les rédacteurs principaux de ce document car ils ne sont pas employeurs. La loi stipule que ce document concerne les Agents. Hors ce document traite à la fois des risques des personnels et des élèves. Nous demandons une refonte de ce document qui est lourd et non adapté. Nous demandons la constitution d'un groupe de travail sur cette question.

Réponses :

A-visite quinquennale

Médecin : rien n'est prévu pour les visites obligatoires, tout reste à faire, il n'y a même pas de service de prévention, seulement un médecin.

B- registres hygiène et sécurité

Inspecteur d'hygiène et sécurité : fait les visites d'établissements avec le médecin de prévention, et qu'il est programmé la visite de 8 écoles primaires de Midi-Pyrénées, afin de faire une analyse du ressenti des directeurs d'école. Il a précisé que tout ce qu'il avait vu dans les LP l'avait souvent déçu. L'inspecteur hygiène et sécurité et le secrétaire général ont précisé que des registres hygiène et sécurité ont été envoyés dans tous les établissements il y a 3 ans.

C- bâtiment même de l'inspection académique

Secrétaire général : davantage de personnel de nettoyage est présent depuis un mois. il n'a pas eu de plainte à ce sujet, au contraire. Il nous a demandé de lui signaler les services où le problème se pose encore.

Sur la salle de restauration, il a juste relevé un problème d'eau chaude, le cumulus étant en panne. Pour les toilettes : des toilettes pour handicapés existent à 2 étages, et un 3^{ème} va être installé. Sinon, il y a 2 toilettes dites « à la turque » à chaque étage.

A propos du personnel de nettoyage, il s'agit d'agents de l'éducation nationale, titulaires et vacataires.

L'inspecteur hygiène et sécurité a fait remarquer qu'il n'a rien vu sur tous les problèmes évoqués à l'IA sur le registre de sécurité.

Commentaire FO : *l'existence de registre est méconnue de la majorité des personnels. Sa publicité en est nécessaire.*

D- température dans certaines écoles

L'inspecteur hygiène et sécurité : en effet, ce n'était pas normal. Il précise que dans le code du travail, il n'y avait pas un seuil minimum de température exprimé en degrés, mais que c'était en fonction de l'activité ; exemple : 16° dans un gymnase est sans conséquence, mais ne convient pas dans une classe.

Commentaire FO : *la mission des enseignants reste celle de l'instruction. Ce n'est pas un lieu de garderie. On ne peut travailler avec des « moufles à la main » .*

E- Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

L'inspecteur hygiène et sécurité : le directeur n'est pas seul, il y a aussi l'IEN. Il affirme que ce document traite de la sécurité de tout le monde, personnels comme élève, et que ce type de documents existe aussi dans les collectivités locales.

Le secrétaire général : précise qu'en effet, un groupe de travail allait être constitué Ce qui lui a permis d'esquiver toutes nos questions, systématiquement renvoyées à ce groupe de travail.

Commentaire FO : *effectivement l'IEN , mais surtout l'employeur au sens juridique du terme est concerné par la rédaction. Les adjoint et les directeurs eux sont les salariés qui sont couverts par le DUER. Ils peuvent donc indiquer leurs revendications mais ne sont pas tenus d'apporter « l'expertise de l'employeur ». Quand on parle de Condition de Travail, la prise en compte des surcharges de travail qui s'empilent comme un mille feuille est un facteur incontournable. Si le « DUER de l'IA » engage l'ajout d'une nouvelle tâche il devient contre productif. C'est bien le cas actuellement.*

Autre question posée par d'autres représentants du personnel sur les accidents de travail

L'administration précise que pour l'année scolaire 2010-2011, il est recensé 228 accidents du travail ; pour cette année : 229.

En fin de séance, un document nous est distribué, concernant le suivi des personnels en difficulté qui font appel au service dédié au rectorat, concernant les reconversions, recherche de postes adaptés etc.

SNUDI FO Haute-Garonne

www.snudifo31.com
snudi.fo31@gmail.com

93, bd de Suisse 31200 Toulouse
Tél/fax. 05.61.47.89.55

